Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_22-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU – TITOUAN JOLIY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 05 novembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 31

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à M. LE MAIRE
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LOPEZ-LE GOFF
Mme SORET-CELLE donne pouvoir à Mme KERARON
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. JUMEAU est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme LE MOËL-RAFLIK

Madame Joliy sollicite une aide de la Ville de Lanester pour soutenir la pratique de Haut Niveau de son fils Titouan, qui s'entraine au Pôle Espoir de Cesson-Sévigné Handball.

La Ville de Lanester propose un dispositif d'aide aux sportifs de Haut Niveau, s'appuyant sur les critères suivants :

- Le foyer fiscal doit se situer à Lanester,
- Le sportif doit figurer sur une liste de Haut Niveau, ou s'entraîner dans un Pôle fédéral extérieur à la ville,

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_22-DE

- Si le jeune n'est pas licencié dans un club lanestérien, il doit pratiquer à un niveau supérieur à celui qui existe sur la commune,
- L'âge limite pour pouvoir bénéficier de cette aide est fixé à 20 ans.

2 niveaux d'aide sont proposés :

- 250 € pour un jeune qui s'entraîne dans un Pôle fédéral,
- 500 € pour un jeune qui s'entraine dans un Pôle fédéral et est inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau.

L'application de ce dispositif aboutit à l'attribution d'une aide de 250 € à ce jeune.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal 2026.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses art. L 1111-2 et L2121-29,

Vu le dispositif municipal de soutien aux sportifs de haut niveau,

Vu l'avis favorable de la commission chargée des politiques éducatives et sportives réunie le 21 octobre 2026,

Considérant la demande de Madame Joliy,

Considérant la politique de la ville en faveur de la jeunesse et du soutien à la pratique sportive,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article Unique : **ATTRIBUE** une subvention de 250 € à Madame Joliy pour soutenir la pratique sportive de son fils Titouan.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★